

Chevalier gambette, *Tringa totanus* (Linné, 1758)

Classification (Ordre, Famille) : Charadriiformes, Charadriidés

Description de l'espèce

Le Chevalier gambette est un limicole de taille moyenne, de la stature d'un merle. Ses pattes sont orange vif en toutes saisons et le bec bicolore : la base orange et la pointe gris-noir sont très caractéristiques.

Le dimorphisme sexuel est peu marqué. Les adultes présentent un plumage nuptial beige-brun fortement taché de marron foncé sur le dessus. Le dessous est beige clair marqué de taches noires en forme de petits chevrons. L'iris est noir.

Le plumage internuptial est moins contrasté, le dessus étant gris-brun moins fortement marqué que chez les adultes nuptiaux. Le dessous est beige, tacheté finement de noir, avec une densité plus forte sur la poitrine.

Les juvéniles ressemblent davantage aux adultes en plumage nuptial, présentant un plumage moins contrasté et de larges taches marron chamois sur le dessus du corps. Le dessous est marqué de fins liserés bruns. Les pattes sont beaucoup plus claires que celles des adultes, de couleur jaune orangée.

En vol, les miroirs alaires blancs et le triangle blanc du dos sont très visibles. Les ailes sont pointues et les pattes dépassent légèrement de la queue dont le dessus est rayé de noir.

La mue des rémiages primaires débute fin-juin à début juillet et s'achève en octobre, celle des plumes de couverture se fait en deux périodes, entre février et avril, puis entre fin juin-juillet et septembre [bg7].

Le cri du Chevalier gambette est le plus souvent un appel flûté bi-syllabique. Des séries précipitées du même cri sont également émises. Ils sont souvent émis lors des vols de parades (JCR, CD2/pl.56).

Longueur totale du corps : 27-29 cm. Poids : mâles : 85-130 g ; femelles : 100-150 g.

Difficultés d'identification (similitudes)

Il ressemble au Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*), surtout en dehors de la période de nidification, quand son plumage est gris-beige. L'Arlequin est cependant plus finement tacheté. Son bec et ses pattes, de couleur plus foncée sont aussi sensiblement plus long. En vol, l'Arlequin ne présente pas de barres alaires blanches.

Répartition géographique

Bien que sa distribution soit fortement morcelée dans l'ouest de son aire de répartition, le Chevalier gambette est présent comme nicheur dans la plupart des pays d'Europe. On distingue sept sous-espèces, dont quatre sont observées en Europe : *T. t. totanus*, *T. t. britannica*, *T. t. robusta* et *T. t. ussuriensis* [bg63]. *T. t. robusta* se reproduit en Islande et dans les îles Féroés. *T. t. britannica* niche en Grande-Bretagne et en Irlande. La sous-espèce nominale niche dans l'essentiel de son aire de distribution européenne. Elle partage une partie des sites de halte migratoire et d'hiver avec les deux autres sous-espèces, spécialement autour de la mer du Nord et les côtes de la Manche. *T. t. ussuriensis* occupe toute la Sibérie, le Caucase et la bordure la plus orientale de l'Europe.

La distribution hivernale s'étend à toute l'Europe occidentale et méditerranéenne, surtout aux régions côtières. En Afrique, les gambettes hivernent principalement le long des côtes de la Méditerranée et de l'Océan atlantique. Ils atteignent l'Afrique centrale, mais sont surtout cantonnés en Afrique de l'Ouest. Le Banc d'Arguin en Mauritanie figure parmi les sites majeurs d'hivernage. *T. t. ussuriensis*, qui hiverne essentiellement au Proche et Moyen-Orient, est aussi présent dans l'extrême est de l'Afrique.

En France, le Chevalier gambette présente une distribution morcelée, surtout en période de reproduction. L'espèce est présente dans douze départements côtiers, essentiellement dans le Centre-Ouest et la Méditerranée. Les sites principaux étant les marais de Séné (Morbihan), le marais Breton (Vendée), le marais de Brouage et l'île d'Oléron (Charente-Maritime [bg10]).

En migration, il peut stationner sur toute zone humide intérieure ou côtière. C'est moins le cas en hiver, période pendant laquelle il est peu observé sur les sites intérieurs. Les sites côtiers suivants sont principalement occupés : Baie de Morlaix & Penzé (Finistère), Réserve Naturelle de Moëze, Ile de Ré (Charente-Maritime), Baie de Vilaine (Morbihan), Baie de Bourgneuf et Noirmoutier (Vendée) [bg43-non publié].

Biologie

Ecologie

Bien que le Chevalier gambette occupe une grande diversité d'habitats humides, il apparaît assez peu éclectique quant au choix du site de reproduction. Les principaux milieux habituellement fréquentés en France sont les marais salants plus ou moins abandonnés, les prairies méso-hygrophiles et hygrophiles pâturées ainsi que les sansouïres en Méditerranée. D'autres milieux sont fréquentés de manière plus marginale : les bords exondés des étangs et les marais côtiers en arrière de dunes ou de digues [bg20]. Il tolère des niveaux de salinité très variables et est très lié à la présence d'eau libre comportant des bordures de végétation assez haute. Les sites doivent être ouverts et saturés en eau, avec une bonne visibilité, souvent à proximité des vasières où il s'alimente. Le niveau d'eau en période nuptiale

constitue un élément déterminant l'installation des couples. Dans les secteurs optimaux, les densités de nicheurs observées peuvent atteindre plusieurs couples par hectare, les reproducteurs se disposant en colonies lâches. En halte migratoire et en hivernage, le Chevalier gambette affectionne particulièrement les sites côtiers où il s'alimente sur les vasières intertidales en présence d'autres espèces de limicoles (barges, bécasseaux, gravelots...). Il partage d'ailleurs les sites de reposoirs plurispécifiques. Ces derniers sont situés en lieux sûrs, dans les marais arrière-littoraux, sur les plages ou îlots, sur des zones rocheuses émergentes, etc.

Comportement

L'essentiel des populations de chevaliers gambettes sont migratrices. Seule une partie des nicheurs des Îles Britanniques et des pays limitrophes de la Méditerranée sont des migrateurs partiels [bg63].

Les nicheurs des hautes latitudes abandonnent les sites de reproduction à l'envol des jeunes, dès juillet pour les couples les plus précoces, en septembre pour la plupart. Il apparaît que deux stratégies de migration sont appliquées : une partie des oiseaux effectue la migration par étapes, se rendant vers des zones de regroupements côtiers ; d'autres effectuent de longues étapes en survolant le continent européen entier [bg7].

Les chevaliers gambettes migrateurs sont observables dès juillet en France, mais le plus grand nombre est présent sur les sites de halte migratoire à partir d'août. Les sites ne « désemploient » pas et les migrateurs en halte qui poursuivent leur route vers le sud sont remplacés par les hivernants qui s'installent pour l'essentiel à partir d'octobre. La migration de retour démarre dès mi février [2] ou fin février et jusqu'à la mi mai [bg51].

Souvent grégaires en dehors de la période de nidification, les chevaliers gambettes se nourrissent et se reposent en petits groupes, calquant leur activité sur le rythme des marées, s'alimentant et se déplaçant indifféremment de jour comme de nuit.

Principalement monogames, les couples se forment au tout début du printemps. Beaucoup d'entre eux sont déjà formés dès leur arrivée sur les sites de nidification et quelques uns demeurent formés pendant la période hivernale. Les couples proches ne manifestent pas de comportement territorial agressif entre eux. Ils partagent les mêmes sites d'alimentation et l'espace aérien. Ils collaborent en houspillant les éventuels intrus et prédateurs.

Le vol de parade des mâles non appariés sur les sites de reproduction (souvent de jeunes oiseaux) sont assez caractéristiques et très démonstratifs. Ils consistent en une montée suivie d'un brusque changement de direction, puis un long tour au-dessus des emplacements des autres nids en alternant les glissades avec les ailes partiellement repliées et les courts battements d'aile pour reprendre de la vitesse et de la hauteur.

Reproduction et dynamique de population

L'arrivée sur les sites de reproduction s'étale entre mars (France) et début mai (Scandinavie).

La période de ponte débute à des dates qui varient en fonction de la latitude et la continentalité. Elle a lieu dès le début avril en Europe occidentale, à la mi-mai en Islande, et jusqu'en fin mai dans le nord de la Scandinavie et en Sibérie. Une seule ponte annuelle est produite.

Le nid, relativement sommaire, est disposé dans une touffe de végétation dense. La végétation peut le recouvrir entièrement, laissant un passage latéral. Plus rarement, il est faiblement protégé de la vue quand il est installé dans de la végétation rase (toundras). Il consiste en une petite dépression garnie de quelques herbes et divers débris végétaux. La ponte compte quatre œufs (de trois à cinq), légèrement luisants, de couleur crème fortement tachés de marron à roux.

L'incubation dure de 22 à 29 jours, 24 en moyenne. Les poussins nidifuges sont capables de voler dès l'âge de 25 à 35 jours, souvent un peu avant d'avoir atteint la taille adulte. Les deux parents accompagnent les jeunes, du moins durant les premiers jours de sortie du nid, le mâle abandonnant souvent sa progéniture à ce moment.

Le taux d'éclosion moyen le plus élevé est de 86%. Le succès à l'envol moyen est de 50% (deux jeunes par couple [bg7]), soit inférieur aux valeurs des 2,11 à 2,99 jeunes produits par couple selon DUBOIS & MAHEO [bg20]. Une production très inférieure ne semble pas rare, comme en Allemagne où 58% des œufs éclosent et seulement 0,83 jeune à l'envol sont produits par couple nicheur [1].

La survie moyenne des adultes mesurée en Grande-Bretagne est de 72% pour les femelles et de 75% pour les mâles [9]. Il apparaît qu'elle est inférieure chez les jeunes adultes (67% de la deuxième à la troisième année) et encore moindre chez les immatures, de 43% en moyenne [5].

L'âge de la première reproduction est atteint à un an, mais 50% des oiseaux attendent l'âge de deux ans pour s'engager dans la reproduction [bg7].

La longévité maximale observée en conditions naturelles grâce aux données de baguage est de 20 ans [bg60].

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Chevalier gambette est très varié, comportant une large gamme d'invertébrés où les crustacés, les polychètes et les mollusques dominent dans les sites côtiers. Ailleurs, les lombrics et les larves de tipules sont surtout consommés [bg7].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1130 - Estuaires (Cor. 11.2 et 13.2)

1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (Cor. 14)

1150*- Lagunes côtières (Cor. 21)

1160 - Grandes criques et baies peu profondes (Cor. 12)

1330 - Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritima*) (Cor. 15.3)

3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea* (Cor. 22.11 x (22.31 & 22.32))

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.42))

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (Cor. 22.14)

Statut juridique de l'espèce

Espèce chassable, inscrite aux Annexes II/2 de la Directive Oiseaux, à l'Annexe III de la Convention de Berne, à l'Annexe II de la Convention de Bonn et listée en catégorie B2c de l'AEWA (nord de l'Europe / ouest de l'Europe et nord ouest de l'Afrique).

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Les chevaliers gambettes hivernants et migrateurs en halte sont pour l'essentiel concentrés sur un nombre restreint de sites qui bénéficient, au moins partiellement, de mesures réglementaires de protection [bg9] : Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon (ZPS, RNN, RNCFS), Réserve Naturelle Nationale de Moëze, Baie d'Audierne (ZPS & RNN), Baie de Goulven (ZPS) et Réserve Naturelle de St-Denis du Payré [7-non publié ; 8 ; bg43-non publié].

En période de reproduction, les couples nicheurs sont également concentrés dans des ZPS : Baie de Morlaix & Penzé, Baie de Vilaine, Baie de Bourgneuf, Réserve Naturelle de Moëze, Ile de Ré et Noirmoutier (ces deux derniers sites étant également désignés en RNN).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Chevalier gambette n'est pas considéré comme menacé au niveau mondial, mais bien en Europe. Les effectifs nicheurs, en déclin, y étaient estimés à 280 000-610 000 couples en 2004 [bg2]. Plus récemment, THORUP [10] propose une fourchette plus précise, de 305 000 à 487 000 couples pour le début des années 2000. Les pays qui abritent les plus grandes populations sont l'Islande (50 000-140 000 couples), la Russie (30 000-140 000 c.), la Biélorussie (40 000-70 000 c.) et le Royaume-Uni (31 400-44 400 c.) [bg2]. La population nicheuse de l'Union Européenne présente un déclin, considéré comme modéré, mais continu [bg3], qui a conduit à proposer un plan de restauration européen [6].

En hiver, la population totale compterait entre 495 000 et 885 000 individus (pour partie distribués en Afrique) et accuserait un léger déclin, à l'exception de la sous-espèce *T. t. robusta* d'Islande et des îles Féroés qui apparaît stable, voire en augmentation [bg18].

En France, le statut de conservation de l'espèce est considéré comme « Rare », tant en période de reproduction qu'en hivernage [bg53]. L'effectif nicheur, stable, était estimé à près de 1 400 couples à l'issue de l'enquête réalisée en 1995 et 1996 [bg10]. Cette situation semble toujours d'actualité. Cependant, en raison de fluctuations locales observées récemment sur les sites majeurs, la population nationale est estimée dans une fourchette allant de 1 200 à 1 500 couples, dont plus de la moitié dans le Marais Breton [7-non publié].

En ce qui concerne l'hivernage, il apparaît que le Chevalier gambette a conforté ses effectifs depuis 30 ans, à la faveur de la création d'espaces protégés côtiers [4]. A la mi-janvier, les effectifs dénombrés fluctuent entre 4 500 et 6 700 individus depuis une dizaine d'années, mais ne montrent plus de tendance [bg43-non publié].

Menaces potentielles

Le Chevalier gambette a subi un déclin en Europe occidentale en raison de l'assèchement des milieux humides, l'intensification de l'exploitation des prairies et leur mise en culture. Bien qu'en Europe occidentale, la perte de surfaces des zones humides soit maintenant moins d'actualité, la gestion qui en est faite n'évolue pas en faveur du maintien de l'espèce, comme en témoignent les études qui mettent en évidence les problèmes d'intensification de l'exploitation des prairies humides [1].

La déprise agricole a aussi été identifiée comme menace dans plusieurs grands sites français, dont le marais breton, où la végétation évolue vers un faciès buissonnant défavorable à l'installation des couples nicheurs.

En période hivernale, l'espèce est surtout menacée par les dérangements de natures diverses, notamment sur les reposoirs de pleine mer [bg53]. Cette menace, également identifiée dans le plan de gestion européen [6], concerne surtout la période de migration, quand les oiseaux se distribuent largement sur les sites peu ou pas protégés. Elle est induite par les multiples activités récréatives (pêche à pied, chasse, tourisme...). Seule la France autorise le tir du Chevalier gambette. Les prélèvements cynégétiques n'y sont pas connus avec précision [bg34]. De l'ordre de plusieurs milliers d'individus, ils constitueraient une menace faible à modérée [6].

Propositions de gestion

La conservation de la population nicheuse de chevaliers gambettes passe par le maintien des prairies humides notamment par des mesures agri environnementales.

Dans l'ouest de la France, il faut prévoir des niveaux d'eau dans les canaux, qui évite un assèchement avant fin juin des prairies humides occupées en période de nidification.

La quiétude des principaux sites de halte migratoire et des sites d'hivernage doit être respectée. La mise en réserve naturelle ou réserve de chasse de sites d'alimentation et de repos a permis l'augmentation d'effectifs hivernants. Elle constitue de ce fait un élément important dans le maintien de l'espèce, en complément de la conservation des habitats humides. Le plan de gestion international [6] propose ces mesures, également en vue de réduire l'impact des prélèvements

Etudes et recherches à développer

La répartition hivernale du Chevalier gambette fait l'objet de suivis annuels [8] qui méritent une extension aux périodes de migration afin de fournir une image plus précise des sites importants pour l'espèce et d'évaluer comment la capacité d'accueil des sites évolue avec le temps, à l'image du suivi des limicoles qui est mis en place sur les réserves naturelles côtières [2 ; 3].

En ce qui concerne la chasse, la collecte systématique des données de prélèvements annuels fait défaut. Elle doit être effectuée et analysée afin d'évaluer l'impact de cette pratique sur la démographie de l'espèce.

Bibliographie

1. BAIRLEIN, F. & BERGNER, G. (1995).- Occurrence and breeding success of meadow birds in north-western Lower Saxony. *Vogelwelt* 116: 53-59.
2. CAILLOT, E. (2005).- *Stationnements des limicoles côtiers au sein des réserves naturelles de France, distribution et phénologie des observations*. Groupe « Oiseaux » de Réserves Naturelles de France, R.N. Domaine de Beauguillot. 78 p.
3. CAILLOT, E. (2006).- Les Réserves naturelles veillent sur les limicoles côtiers, voici pourquoi.... *Espaces Naturels* 14: 29-29.
4. DECEUNINCK, B. (2003).- *Coastal Waders wintering in France - Trends over 20 years : 1983-2002. Poster*. International Wader Study Group Annual Conference. 25-28 septembre 2003, Cadiz. <http://www.lpo.fr/etudes/wetlands/biblio.shtml>
5. INSLEY, H., PEACH, W., SWANN, B. & ETHERIDGE, B. (1997).- Survival rate of redshank *Tringa totanus* wintering on the Moray Firth. *Bird Study* 44: 277-289.
6. JENSEN, F.P. & PERENNOU, C. (2006).- *European Union Management Plan for Redshank *Tringa totanus*. 2007-2009*. DDH Consulting (Denmark) and Tour du Valat (France) on behalf of the European Commission, Brussels. 44 p.
7. LPO (2007).- *Base de données « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France »*. LPO-BirdLife France, Rochefort. Non publié.
8. MAHEO, R. (2007).- *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2007*. Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan/ONCFS. 46 p.
9. THOMPSON, P.S. & HALE, W.G. (1993).- Adult survival and numbers in a coastal breeding population of Redshank *Tringa totanus* in north-west England. *Ibis* 135: 61-69.
10. THORUP, O. (2006).- *Breeding waders in Europe 2000*. International Wader Studies 14. International Wader Study Group, U.K. 142 p.